

A3G
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 82, rue Jeanne d'Arc,
76000 ROUEN

842 615 429 RCS ROUEN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 juin 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 14 580,55 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	14 580,55 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	679,08 euros

Pour former un bénéfice distribuable de	15 259,63 euros
 A titre de dividende global à l'Associé Unique	 15 259,63 Euros
Soit 15,26 Euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 septembre 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15 259,63 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou

veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2022 : Néant

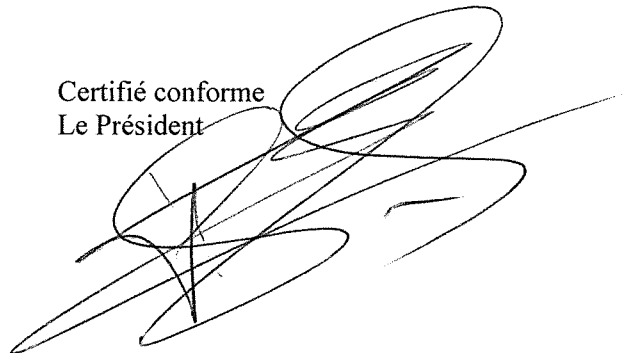
Exercice clos le 30 juin 2023 :

21 000,00 Euros, soit 21,00 Euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 21 000,00 Euros

Exercice clos le 30 juin 2024 : Néant

Certifié conforme
Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a central vertical stroke, positioned over the text 'Certifié conforme Le Président'.

grefk



Experts comptables
Commissaires aux comptes

EXPERTISE, CONSEIL, AUDIT

SAS A3G

82 Rue Jeanne d'Arc
76000 ROUEN

Exercice

du 01/07/2024 au 30/06/2025

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL

7 rue Andrei Sakharov
76130 Mont Saint Aignan
Tél : 02.35.61.45.00
mail : decmsa@groupe-dec.fr
www.groupe-dec.fr

Désignation de l'entreprise		SAS A3G		82 Rue Jeanne d'Arc		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				76000 ROUEN			
SIRET		8 4 2 6 1 5 4 2 9 0 0 0 1 1		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		30062025	
				Exercice N-1 clos le		30062024	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilitisations corporelles*	028	2 239	030	743	1 497	1 944
	Immobilitisations financières* (1)	040	15	042		15	15
	Total I (5)	044	2 254	048	743	1 512	1 960
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	858	070	858	2 253	
		072	389	074	389	5 808	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	33 416	086	33 416	7 374	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	34 663	098	34 663	15 436	
	Total général (I + II)	110	36 917	112	743	36 175	17 395
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000	10 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	1 000	1 000			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134	679	125			
	Résultat de l'exercice	136	14 581	554			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	26 260	11 679				
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 848	1 960			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 4 315)	172	7 355	3 756			
	Comptes courants d'associés	173	712				
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	9 915	5 716				
Total général (I + II + III)	180	36 175	17 395				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A3G		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30062025	Exercice N-1 clos le 30062024	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			217	218	41 198	
					26 244	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	1		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	41 198	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	23 262	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	335	244	335	
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	448	
	Dotations aux provisions			256	295	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262		
		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	24 045	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	17 154	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	2 573	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	14 581
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	14 581	
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 573	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986				
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345				
	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987				
	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127				
	dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	17 154	
Déficits	Bénéfice col. 1			354		
	Déficit col. 2					
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	17 154	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.